
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A MONTFLOVIN – LE 02 JUILLET 2018**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée à l'exception de Mmes S. BILLEREY, V. COURLET, J. BELOT et Ms JM PUJOL, G. CHEVENEMENT, A. MARGUET.
M. JP GUYON remplace M. F. TYRODE.
Intervenants extérieurs : M. P. ALPY : Président et M. C. THEVENET : Directeur du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs.

I – PROJET DE CERATION D'UN EPAGE HAUT-DOUBS / LOUE

M. Philippe ALPY, en qualité de Président du SMMAHD rappelle la démarche en vue de la création d'un Syndicat Mixte labellisé EPAGE. Les instances publiques souhaitent des structures fortes et viables de type E.P.A.G.E. comme interlocuteurs uniques Cette structure serait le fruit de la fusion entre la S.M. des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs et du S.M. de la Loue. Le principe de la mutualisation fait son chemin et de nombreuses rencontres ont permis de valider les grands principes d'une Action commune 9 E.P.C.I. sont ainsi associés à la démarche, qui couvre le territoire du Haut-Doubs et une petite partie du Jura (bassin de la Furieuse), en retenant un socle commun : celui du Sol karstique.
Il s'agit d'un Syndicat Mixte Ouvert : composé d'E.P.C.I. et du Département du Doubs, qui contribue à hauteur de 40 % en terme de fonctionnement et 60 % pour l'Investissement.

Malgré quelques divergences liées au passé de chaque structure, les statuts sont sur le point d'être finalisés. L'objectif étant de mettre en place ce Syndicat pour le 1^o janvier 2019.
Sur la base d'un programme pluriannuel d'actions (soit 1.7 M^o par an), en faveur de la Protection de Ressource en Eau, la contribution de notre Communauté de Communes est arrêtée à 3.20 € par habitant ; soit environ le double de notre contribution actuelle au SMMAHD. 2 représentants siégeront, parmi un Comité syndical de 30 membres. Tout en rappelant que notre secteur n'est pas vraiment concerné par les travaux, mais des actions ponctuelles sont menées comme à Arc-sous-Cicon au niveau des Zones humides.

La démarche juridique est donc la suivante :

- La Communauté de Communes doit dans un 1^o temps valider le principe d'adhérer à un nouveau Syndicat Mixte
Cette adhésion doit être autorisée au préalable par les 16 Conseils municipaux
- Une fois cette étape validée, il conviendra pour la Communauté de Communes de valider les statuts permettant la création de cette entité.

Pour conclure, M. ALPY rappelle que l'enjeu de l'Eau sur le Territoire du Haut-Doubs est crucial pour les années à venir, et que chaque action en vue de la préservation de la Ressource et des Milieux aquatiques est essentielle.
Il répond ensuite à quelques questions et notamment le devenir du Barrage de Saint-Point, qui constituait à l'époque un préalable à la question de l'Eau sur le Haut-Doubs.

Résultats du Vote : Pour : 19 voix Contre : -

II – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : POINT SUR LES PROJETS EN COURS

Mme JOLIOT fait ensuite le point sur les 2 Dossiers d'Assainissement Collectif en cours.

- **Concernant la S.T.E.P. de Ville-du-Pont** : la question des acquisitions foncières se concrétise. M. Henri MARGUIER est vendeur de son terrain, jouxtant la Station d'Épuration pour une surface entre 50 et 60 ares, au prix de 15 €/ mètre carré. S'il s'avérait nécessaire, la Commune de Ville-du-Pont pourrait céder une partie de son terrain au prix de 10 € / mètre carré.

L'autre souci consiste en l'adhésion des activités agroalimentaires au Projet. Aussi, afin de formaliser les choses, un protocole leur a été adressé. Ce dernier reprend les éléments évoqués lors des rencontres de février 2018, mais ne mentionne pas de plan de financement définitif, en l'absence de position officielle.

Faute de document validé pour le 16 juillet prochain, la Communauté se réserve le droit de ne pas accepter leurs effluents.

- **Concernant la S.T.E.P. de Arc-sous-Cicon** : le Projet change de dimension, dans la mesure où la SCAF abandonne son projet autonome et intègre le projet collectif, soit un dimensionnement à hauteur de 1 500 EH. A cet égard, M. BILLOT précise qu'il n'était pas favorable à 2 investissements et évoque le souhait de la Commune d'abonder financièrement au Projet, pour limiter le coût résiduel à charge des usagers

Mme JOLIOT expose qu'il convient de proposer un avenant au Maître d'œuvre, suite à la redéfinition des besoins, la décision est validée.

De plus, le dossier est financeable dès 2019, dans le cadre des actions du SDAGE Loue.

S'agissant des financements, il est rappelé que le Conseil départemental ne prend pas en considération la part Agroalimentaire.

III – TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU / ASSAINISSEMENT

Mme JOLIOT rappelle le contexte et la nécessité d'avancer sur ce sujet, dans la mesure où l'Agence de l'Eau conditionne à partir de 2019 ses aides aux seuls E.P.C.I. dotés de la Compétence Assainissement, par le biais de Contrats spécifiques, à l'attention des Zones rurales.

En l'espèce, la Communauté gère en grande partie l'Assainissement, puisqu'elle dispose de la compétence Traitement ; transport intercommunal et Assainissement Non Collectif. Les communes à ce jour, exercent la seule compétence de Collecte. La question des eaux Pluviales demeure en suspens

De plus, le texte de loi n'a pas été adopté définitivement, sachant que ce sera la version de l'Assemblée nationale qui prévaudra et vraisemblablement la plus contraignante.

IV – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

⇒ Location : Mme la Présidente informe l'Assemblée du souhait du Comité culturel d'occuper les locaux du 1^{er} étage de l'Aile Est de l'Abbaye. D'une superficie d'environ 80 m, ils étaient occupés antérieurement par l'Entente saugette.

Le principe de location est validé, sur la base d'un loyer mensuel de 55 Euros, dans le cadre du soutien au milieu associatif

⇒ Gens du Voyage M. A. GIRARDET fait part des difficultés rencontrées, en terme d'Accueil des Gens du Voyage et souhaite savoir dans quelle mesure la communauté peut intervenir. Mme JOLIOT rappelle que c'est le schéma Départemental d'Accueil qui est valable et pour l'instant, il n'y a pas d'aire prévue sur notre secteur.

⇒ Gendarmerie : M. C. POURCHET évoque une rencontre récente avec la Gendarmerie de Montbenoit pour réaliser quelques travaux d'entretien incombant au propriétaire, mais aussi le souhait des occupants d'aménager une salle de réunion à l'étage.

Compte-tenu du coût, des contacts sont pris avec les Affaires Immobilière pour trouver un accord.

⇒ Connecteurs : M. A. GIRARDET sollicite par ailleurs la Communauté pour une acquisition des connecteurs proposés par l'ad@t, dans le cadre de la mise en place du Prélèvement à la Source. Il est convenu de prendre en charge cet équipement.



Prochaine Réunion : **lundi 03 septembre à Renédale**